

## **AVIS CONSULTATION NOTE D'INFORMATION**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) a déposé un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès de la Direction départementale des territoires de l'Essonne le 23 décembre 2022.

Le projet d'arrêté interpréfectoral de Déclaration d'Intérêt Général de la rivière Essonne et de ses affluents ci-dessous est soumis à consultation du public du jeudi 31 août au jeudi 21 septembre 2023 inclus.

**Projet d'arrêté interpréfectoral n° 2023 ..... déclarant d'intérêt général, au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, la réalisation du programme pluriannuel d'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents dans le département de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret pour la période 2022-2026, projetée par Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE).**

Pendant cette période vous pouvez transmettre vos observations via différents moyens :

### **Pour la DDT de l'Essonne (91)**

Vous pouvez donner un avis par courriel sur ce projet d'arrêté interpréfectoral à l'adresse suivante : [ddt-se-be@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-be@essonne.gouv.fr)

ou par voie postale : envoi avant le 21 septembre 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)  
Direction Départementale des Territoires de l'Essonne  
Service environnement - Boulevard de France Georges Pompidou – TSA 71103  
91010 EVRY-COURCOURONNES Cedex

### **Pour la DDT de Seine-et-Marne (77)**

Vous pouvez donner un avis par courriel sur ce projet d'arrêté interpréfectoral à l'adresse suivante : [ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr)

ou par voie postale : envoi avant le 21 septembre 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)  
Direction Départementale des Territoires de la Seine-et-Marne  
Service Environnement et Prévention des Risques - Police de l'Eau  
288, rue Georges Clémenceau – Parc d'activités de Vaux-le-Pénil - BP 596  
77005 MELUN Cedex

### **Pour la DDT du Loiret (45)**

Vous pouvez donner un avis par courriel sur ce projet d'arrêté interpréfectoral à l'adresse suivante : [ddt-seef-participation@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-seef-participation@loiret.gouv.fr)

ou par voie postale : envoi avant le 21 septembre 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)  
Direction Départementale des Territoires du Loiret  
Service Eau, Environnement et Forêt  
131, Faubourg Bannier  
45042 ORLÉANS

Le projet d'arrêté sur support papier est disponible sur demande à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires de l'Essonne  
Service Environnement - Boulevard de France – TSA 71103  
91010 EVRY-COURCOURONNES Cedex  
(du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00)

**OU**

Direction Départementale des Territoires de la Seine-et-Marne  
Service Environnement et Prévention des Risques - Police de l'Eau  
288, rue Georges Clémenceau – Parc d'activités de Vaux-le-Pénil - BP 596  
77005 MELUN Cedex  
(du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00)

**OU**

Direction Départementale des Territoires du Loiret  
Service Eau, Environnement et Forêt  
131, Faubourg Bannier  
45042 ORLÉANS  
(du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00)